

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 11 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

**Absent :** CONNAN Guy



**DELBU2021-05-055**

**ACQUISITION FONCIERE EXTENSION DE LA ZA SAVAZOU KERFOT AUPRES DE Mme YVONNE FURET**

Guingamp-Paimpol Agglomération projette l'extension de la Zone d'activités de Savazou sise commune de KERFOT.

Le projet est situé au Nord de Kerfot, plus précisément le long de la route départementale n°7. Cette extension est proposée au Sud de la zone du Savazou, de manière à conforter le parc existant et assurer une continuité urbanistique et paysagère.

Les acquisitions des parcelles du périmètre d'opération sont en cours, l'Agglomération est propriétaire de 2.53 ha.

Madame Yvonne Furet, propriétaire d'une parcelle contenue dans le périmètre d'opération, a fait connaître son intention de vendre la parcelle d'une surface de 9 420 m<sup>2</sup> à Guingamp-Paimpol Agglomération au prix de quatorze milles cent trente euros. (14 130 €)

Le bien figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	LIEUDIT	SURFACE
A	165	Lannec Dioleu	9 420 m <sup>2</sup>

Vu l'avis des domaines du 13 janvier 2021

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De se prononcer favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée A 165 au lieu dit « Lannec Dioleu » au prix de 14 130 € (euros) hors frais**

- De donner tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,

  
Vincent LE MEAUX

